

BRUXELLES ENVIRONNEMENT
Division Qualité de l'Environnement
et Gestion de la Nature
Département Forêt
A l'att. de M. Gr. REINBOLD
Chef de département
Site de Tour & Taxis
Avenue du Port, 86C/3000
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf : votre mail du 04/05/16
N/Réf. : AVL/KD/AUD-3.1/s.588
Annexe : /

Bruxelles, le 6 juin 2016.

Monsieur,

Objet : REGION BRUXELLOISE. Forêt de Soignes.
Plan de Gestion de Bruxelles Environnement. Remarques de la CRMS.

La CRMS est interrogée officiellement sur l'état d'avancement du futur Plan de Gestion de la Forêt de Soignes (cf. votre mail du 04/05/2016). En sa séance du 1^{er} juin 2016, l'Assemblée a pris connaissance des documents qui lui ont été transmis et a formulé une série de remarques concernant l'objet susmentionné. Les textes transmis concernent une partie du Livre I qui reprend la table des matières, une introduction générale (pas encore rédigée) et l'état des lieux (partiellement rédigé).

Le Plan de Gestion sera composé de trois « Livres » :

- le Livre I comporte la Table des matières générale, une Introduction générale, un Etat des lieux et la bibliographie ;
- le Livre II reprendra les Objectifs de gestion, les Mesures de gestion et la bibliographie ;
- le Livre III sera consacré aux Plans de gestion des réserves archéologiques, naturelles et forestières, sises en Forêt de Soignes bruxelloise.

Pour l'instant, seule la maquette partielle du Livre I est soumise à l'avis de la CRMS en raison du statut de la forêt : ***L'A.R. du 2 décembre 1959 classe l'entièreté du massif sonien en raison de son intérêt historique, esthétique et scientifique.***

Pour être exhaustif, le plan de gestion de ce massif doit donc idéalement répondre aussi au requis d'un Plan de Gestion patrimoniale (PGP). Raison pour laquelle la CRMS suggère qu'un chapitre particulier soit réservé au patrimoine dans l'état des lieux du Livre I. Cet ajout se justifie d'autant plus que le Livre II, consacré au plan de gestion, comporte déjà un chapitre consacré aux objectifs patrimoniaux et un autre aux objectifs culturels.

Les études préalables au document rédigé ont été régulièrement présentées au comité d'accompagnement réunissant les différentes administrations intéressées et mis en place par Bruxelles Environnement en 2010, suite à l'audition par le Parlement des différents acteurs impliqués dans la gestion de la forêt. C'est dans ce cadre que la CRMS a été invitée à assister à différents exposés scientifiques intéressants. ***Si des échanges de vues ont pu avoir lieu avec les auteurs de ces études, il faut toutefois préciser que, jusqu'ici, les discussions n'ont pas porté sur la gestion de la forêt à***

proprement parler — ce que la CRMS regrette car de telles discussions permettraient certainement d'enrichir le Plan de Gestion et d'aplanir certains points sensibles (déjà pointés par la CRMS dans le plan de gestion de 2003), maintenant que les études scientifiques permettent de les objectiver davantage.

En effet, à la lecture des documents qui lui ont été communiqués et à propos desquels elle effectue déjà une série de remarques, la Commission observe que, bien que l'aspect patrimonial soit davantage pris en compte ici que dans le plan de gestion de 2003, cette approche reste laborieuse et trop souvent étayée d'a priori qui n'ont pas leur place ici. **Par conséquent, elle demande que le comité d'accompagnement soit informé des lignes directrices du Plan de Gestion et que celles-ci puissent être discutées de vive voix avant la rédaction du livre II.**

Pour ce qui concerne les parties du livre I — ETAT DES LIEUX — sur lequel la CRMS est interrogée, un certain nombre de remarques ont été apportées par la DMS (Monsieur Br. Campanella : remarques effectuées dans le texte) et par la DU (Monsieur P. Fostiez : remarques sur la table des matières), auxquelles la CRMS adhère.

Les remarques qu'elle formule ci-dessous sont donc à ajouter à celles-ci.

De manière générale, la CRMS constate que des aspects importants de ce livre I sont encore en cours d'élaboration et font défaut pour l'instant. Il s'agit :

- d'un certain nombre de cartes fournies à trop petite échelle que pour être lisibles
- d'une partie de la cartographie qui manque encore à l'état actuel
- d'un chapitre essentiel : celui qui concerne la gestion actuelle de la forêt.

REMARQUES DE LA CRMS SUR LE LIVRE I

Pour faire suite à la remarque ci-dessus relative à l'ajout d'un chapitre réservé au patrimoine dans le livre I, la CRMS propose que la table des matières du Livre I - Etat des lieux devienne :

Livre I - II.1. Identité de la forêt

Livre I - II.2. Histoire de la forêt

Livre I - II.3. Le patrimoine du massif sonien (ou de la forêt de Soignes) : lister et décrire les éléments patrimoniaux

Livre I - II.4. Caractéristiques du milieu abiotique

Livre I - II.5. Caractéristiques du milieu biotique

Livre I - II.6. Aspects paysagers

Livre I - II.7. Aspects sociaux

Livre I - II.8. Données de gestion

Livre I - II.9. Nuisances externes

Livre I - II.10. Prescriptions légales et réglementaires

Livre I - II.11. Analyse SWOT

La CRMS effectue un certain nombre de remarques sur le Livre I dans l'état où il a été transmis :

Livre I - I. : Introduction : non rédigé

Livre I - II.1. : Identité de la forêt

- Certains textes et cartes doivent encore être produits. **A ce stade, l'identité n'est pas complètement cernée alors que ce point est déterminant pour l'élaboration du plan de gestion.** Ce chapitre sera revu et/ou complété à la lumière du nouveau chapitre ajouté, relatif à l'intérêt patrimonial.

- Au point 1.4., **il serait sans doute utile d'ajouter le bois de la Cambre** (ancien canton de Vleurgat,

1861) qui se situe dans le prolongement de la forêt de Soignes.

- Au point 1.5., il serait utile de reprendre de manière synthétique les éléments qui justifient le classement de 1959 : **critères historiques, esthétiques et scientifiques**.

- idem pour la demande de classement à l'Unesco (voir également la page 2.30) : **l'étendue et les raisons de la demande de classement doivent être présentées**.

Pour info : Monsieur P. Paquet, inspecteur général à l'administration du patrimoine en Wallonie, s'est exprimé de la manière suivante à propos de l'intérêt du massif sonien : « **C'est d'abord un patrimoine culturel avant d'être un patrimoine naturel puisque c'est le résultat de l'intervention de l'homme. Notre devoir est d'essayer de le transmettre aux générations futures au moins dans l'état dans lequel on l'a reçu aujourd'hui. D'où la volonté de demander à l'UNESCO d'inscrire la Forêt sur sa prestigieuse liste du patrimoine mondial de l'humanité. Le Parlement flamand est d'accord. Son homologue bruxellois aussi mais, lui, souhaite que soit aussi classée la hêtraie cathédrale, le massif de hêtres exceptionnel qui caractérise la forêt de Soignes.** » (RTBF 28 janvier 2013).

Livre I - II. 2. : Histoire de la forêt

p. 2.16 : ... **l'aspect « cathédrale » que l'on pouvait rencontrer encore récemment** : il sera utile de souligner que cet aspect cathédrale, qui est historique, devrait dès lors être précieusement conservé et que, pour cette raison patrimoniale, des parcelles de forêts équiennes doivent être progressivement replantées. **Cette notion devra apparaître dans les objectifs de gestion du Livre II.**

p. 2.20 : **L'hippodrome de Groenendael est-il réellement réintégré à la forêt ?** La totalité des infrastructures a été complètement rasée durant l'été 2013. Il ne subsiste aujourd'hui que le tracé des pistes et la Loge Royale (https://fr.wikipedia.org/wiki/Hippodrome_de_Groenendael, le 31.05.2016). En 2016, il semble cependant que la forêt (Région flamande) n'occupe toujours pas le site (voir Landsat, Google, 2016).

p. 2.26 : Le Plan de Gestion de 2003 prévoyait le maintien de la hêtraie cathédrale sur 50% de la surface du massif. **Quelle est la situation 2016 ?** Renvoi à la carte 5.1 (p. 5.12) : Carte 5.1 - Localisation du faciès paysager de la hêtraie cathédrale (**année 2015 ??? – Peuplements de Hêtre en 2000 ???**).

p. 2.27 : Le nouveau statut Natura 2000 du massif ainsi qu'une meilleure connaissance de l'impact du changement climatique sur la forêt ont impliqué la préparation du présent plan de gestion par la partie bruxelloise du massif.

Dans le livre II, il sera indispensable de compléter et/ou expliciter la justification de l'élaboration d'un nouveau plan de gestion.

p. 2.30 : Une étude sera prochainement lancée pour évaluer la valeur de la forêt de Soignes en tant que patrimoine culturel de l'humanité. Sur base des résultats de cette étude, une deuxième demande de classement de la forêt de Soignes – qui porterait quant à elle sur l'ensemble du massif – pourrait également être déposée auprès de l'Unesco (VANWIJNSBERGHE *et al.*, 2016).

Cette étude ne devrait-elle pas être préalable à l'établissement du nouveau plan de gestion ?

p. 2.33 : **A l'heure actuelle, les fonctions récréatives et paysagères ont relégué la fonction de production au second plan (sans pour autant être abandonnée). La chasse a été suspendue en Soignes à partir de 1974, et supprimée depuis 1991.**

Avec Natura 2000, la fonction de conservation de la biodiversité s'est également surimposée.

Livre I - II. 3. : Caractéristiques du milieu abiotique

p. 3.5 : Ajouter les dégâts de foudre éventuels. Ajouter/préciser l'importance des dégâts constatés à la « hêtraie cathédrale » dus aux « accidents climatiques ».

p. 3.7. Evolution probable : **ce § 3.1.2.2. n'a pas sa place dans un « Etat des lieux »** : ces considérations sont à reporter au Livre II. En effet, il s'agit de prospectives qui pourraient expliquer certains choix stratégiques du nouveau plan de gestion. Il ne faut pas perdre de vue que la prospective est une démarche continue, qui pour être efficace, doit être itérative et se fonder sur des successions d'ajustements et de corrections (en boucles rétroactives) dans le temps, notamment parce que la prise en compte de la prospective par les décideurs et différents acteurs de la société modifie elle-même sans cesse le futur (Ex. COP21).

p. 3.12. **La dernière phrase** (« Pour les raisons évoquées ci-dessus, ...) **doit être reportée au Livre II** qui justifie le nouveau plan de gestion.

p. 3.21. *tarissement de source selon Maziers, 1994, est en contradiction avec Sanders, 1983* : cette dernière étude est antérieure au constat d'assèchement, dès lors, **une nouvelle recherche se justifie pleinement**.

Livre I - II. 4. : Caractéristiques du milieu biotique

Remarque générale : **dans ce chapitre, les noms vulgaires des plantes/animaux devraient être suivis systématiquement du nom latin et des parrains lors de leur première apparition dans le texte.**

p. 4.1 : Selon la structure de la table des matières, **le § 4.2**, intitulé « De l'origine du hêtre en forêt de Soignes et de son impact sur les sols » (composé de 4.2.1 et 4.2.2) **devrait être replacé sous le titre 4.4 Flore – 4.4.1 Plantes supérieures et fougères ou reporté au Livre II.**

p. 4.3 : **Quelle est l'échelle du temps à associer à l'impact négatif du hêtre ?** Aux endroits où le hêtre n'est pas dominant/présent, quelle est la situation ? Est-il possible d'établir un tableau de comparaison afin de pouvoir relativiser cet impact négatif ? Le piétinement humain n'est-il pas bien plus impactant : les dégâts s'observent déjà après quelques décennies ?

p. 4.3 : Au niveau du traitement de la forêt, le régime de la futaie régulière, par la monospécificité du hêtre, renforce ce phénomène de dégradation des sols. Par contre, le traitement en futaie jardinée par groupes et mélange d'essences améliore l'humus, et est ainsi un facteur améliorant des sols.

Cette affirmation devrait être accompagnée de références bibliographiques ou de tableaux établissant la comparaison au niveau de la forêt de Soignes. N'est-ce pas le piétinement plutôt que la monospécificité qui renforce le phénomène de dégradation des sols ?

p. 4.10 : La forêt de Soignes offre de belles opportunités de développement de ce type d'habitat. Les nombreuses infrastructures routières qui traversent la forêt offrent une opportunité pour développer la lisière forestière.

Ces lignes sont en contradiction avec la p. 5.16. : « trop grand nombre de drèves».

p. 4.56 : **le § 4.6. « Impact du changement climatique sur le milieu biotique » devrait être reporté au Livre II (idem § 3.1.2.2).** Les changements climatiques et leurs impacts pourraient être réunis en un seul chapitre de synthèse au début du Plan de Gestion puisqu'ils influent sur la manière de gérer la forêt : cela éviterait des redondances. Ensuite, des lignes directrices seraient données afin d'optimiser le plan de gestion. Idem dernier § des pages 4.62-63 : Les études les plus récentes réalisées en forêt de Soignes attestent que les **changements climatiques** que l'on a connus jusqu'à présent ont un impact négatif sur le hêtre. Dans ce contexte ...

Livre I - II. 5. : Aspects paysagers

p. 5.1. **L'interprétation du souhait du citoyen est-elle bien comprise et/ou complète ?** En effet, tout le monde sait pertinemment bien que la forêt cathédrale n'a rien de naturel et, encore moins de sauvage. Si c'était le cas, cette forêt serait sans doute très peu fréquentée, car impénétrable et bourrée d'insectes. Si la forêt de Soignes est tant appréciée, c'est sans doute aussi sa « grandeur » en étendue (à pied, elle semble ne pas avoir de limites et on craint s'y perdre, contrairement aux parcs) et en hauteur (aucun parc bruxellois ne donne cette impression de hauteur, dimension verticale qui frappe spécifiquement l'œil humain. Les verticales sont toujours surestimées par la perception visuelle de

l'homme). C'est aussi parce que les vues sont longues et permettent de voir loin (pas de sous-bois) et, cerise sur le gâteau, en l'absence de toute construction humaine (bâti, route, pylônes, etc.).

p. 5.3. **Les explications des phases de croissance de la hêtraie cathédrale (pp. 5.3 à 5.10) doivent être reportées au Chapitre 4 ou au Livre II (plan de gestion)** : les faciès des différents stades peuvent être conservés en résumé dans ce chapitre afin de comprendre les paysages de la forêt de Soignes d'aujourd'hui.

p. 5.11. **L'exploitation forestière, réalisée d'une manière ou d'une autre, fait partie de la vie de ces espaces « cultivés ».**

p. 5.16, §5.2.5. **Bois mort au sol : la fin de ce § est à reporter au Livre II, Plan de Gestion.** En effet, il s'agit de choix à réaliser.

p. 5.16, §5.2.6. **L'interprétation donnée concernant le trop grand nombre de drèves devrait être objectivée par une approche systématique**, appuyée sur des critères d'appréciation paysagers (axes structurants) et de gestion (longueur des drèves pour quelle superficie par exemple).

En premier lieu, un inventaire cartographique complet des drèves existantes ainsi que de leur état devrait nécessairement faire partie de la cartographie (c'est une donnée que la CRMS demande depuis 2002). Ne pas oublier l'aspect historique de ces drèves (pp. 2.15-16) :

Les chemins forestiers sont remis en état et de nouveaux sont créés. De cette époque subsistent les drèves et les carrefours en étoile conçus pour faciliter la poursuite du gibier. « Ces aménagements caractérisent les forêts où les “grands” venaient chasser fréquemment » (VAN DER BEN, 1997).

A propos des drèves : quelles sont les références bibliographiques qui permettent l'affirmation suivante : « ...leur trop grand nombre cloisonne la forêt, alourdit le paysage en le sur-structurant et fatigue le promeneur. Trop présent, ce type d'aménagement participe aussi à faire perdre la naturalité de la forêt et à lui donner un aspect de parc forestier. » ?

Ce point de vue peut être mis en doute et devrait être documenté. Il laisse aussi penser que certaines drèves existantes pourraient ne pas être maintenues. Cela renvoie à la nécessité de réaliser un inventaire complet des drèves — déjà mentionné ci-dessus —, à une évaluation de leur valeur patrimoniale selon des critères à établir (importance paysagère, importance dans la composition de l'ensemble, état sanitaire, ...) ainsi qu'à l'évaluation de leur importance stratégique dans la gestion.

Par ailleurs, la question des sentiers, des chemins de débardage qui restent indispensables, et des drèves devrait faire l'objet d'un chapitre « voies de circulation » ou « mobilité » comme suggéré par Monsieur Pascal Fostiez.

Ce § devrait également présenter **l'importance des lisières. Fusionner les § 5.2.6 & 5.2.11.**

p. 5.26 : dernier § du point 5.2.11 : **Les recouvrements des chemins doivent-ils être uniformes sur l'ensemble du site ?** Ne pourraient-ils pas être adaptés aux situations, aux utilisateurs ?

p. 5.26 : **Au cœur de la forêt, les interventions et les équipements de l'homme (§ 5.2.12) n'ont pas leur place.** Ce sont bien eux qui transforment la forêt en parc forestier !

p. 5.36 et suivantes, §5.4. : Si la cartographie fait bien partie d'un « Etat des lieux », il semble que **la « Caractérisation des enjeux paysagers » (p. 5.43), qui est une interprétation de la cartographie, et la « Définition du projet paysager » (p. 5.44) devraient être reportées au Livre II – Plan de Gestion.**

Livre I - II.6. : Aspects sociaux

p. 6.2 : § 6.2.2. Pour la partie bruxelloise, **la fréquentation calculée « à la proportionnelle » entraîne probablement une sous-estimation de celle-ci** pour des raisons de proximité (voir p. 6.10), d'attrait touristique (Rouge-Cloître par. Ex.) et de facilité d'accès (voir p. 6.3).

p. 6.3 : il est utile de souligner la phrase : « **Le récréant répugne à s'engager profondément à l'intérieur du massif ...** »; en effet, **celle-ci souligne les explications données ci-avant au sujet de l'attrait de la « forêt cathédrale » et l'intérêt des drèves.** Pour ce dernier point, on soulignera également la phrase « La majorité de ces usagers circule sur la voirie » (récréants ambulatoires, p 6.4).

p. 6.38 : Tableau 6.1 : **soulignons que « La beauté du site » arrive en 1^e position.**
Le dernier § de la page interprète de manière **incomplète** le tableau 6.1. Il serait utile de s'interroger sur les composantes de la beauté d'un site. Cette idée est confortée par les premières lignes de la p. 6.39 : c'est beau... mais on ne sait pas pourquoi !
Neuray (1982) (Des paysages – Pour qui ? Pourquoi ? Comment ?) souligne, du point de vue du spectateur, **les longueur et largeur de vue, les dimensions verticales**. Les différentes composantes du territoire distinguées sont citées par ordre d'importance : **le relief** (dimension verticale à nouveau), l'eau, la structure du paysage, la texture et, enfin, le lumière et la couleur. Voilà quelques éléments qui permettent d'alimenter la discussion.
p. 6.39 : **Les nuisances sonores reprises en 1^e position du Tableau 6.2 rappellent au visiteur qu'il n'est pas tout à fait « immergé » dans la nature.** On se rapproche à nouveau de la notion de « parc forestier » (Bois de la Cambre par ex.).
p. 6.40 : Insistons sur le fait que le « **public demande que l'on protège à long terme le site et que la forêt conserve son aspect naturel** ».
La Forêt de Soignes et la hêtraie « cathédrale », en particulier, n'ont rien de « Naturel » ... et pourtant les visiteurs demandent leur maintien. p. 6.41 **Le public n'est pas d'accord de voir se réduire « les grandes plantations de hêtres ».**
p. 6.44-45 - § 6.4 & 5 : **Ajouter** la notion de lieu de « **recherches scientifiques** » : sorte de laboratoire expérimental, des observations, études, essais, etc. y sont menés (cf. les nombreuses publications scientifiques). Il serait judicieux de séparer « sensibilisation / éducation / formation / recherche » de la « réinsertion ».
p. 6.47 : Ajouter au premier tiret du dernier § : « **la forêt conserve son aspect naturel et ses grandes plantations de hêtres** (p 6.41) » (voir dernier tiret).

Livre I - II.7. : Données de gestion : non rédigé

Livre I - II.8. : Nuisances externes /

Livre I - II.9. : Prescriptions légales et réglementaires /

Livre I - II.10. : Analyse SWOT : non rédigé

Livre I - II.11. : Annexes : non rédigé

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : B.D.U. – D.M.S. : MM. Th. Wauters et B. Campanella / B.D.U. – D.U. : M. P. Fostiez.